

**Le cadrage des causes des “ sans ” dans l’information
télévisée. Le cas de la protestation des sans-logis
(1994-95)**

Guillaume Garcia

► **To cite this version:**

Guillaume Garcia. Le cadrage des causes des “ sans ” dans l’information télévisée. Le cas de la protestation des sans-logis (1994-95). X^o Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet 2003, Oct 2003, 2003. <sic_00000670>

HAL Id: sic_00000670

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000670

Submitted on 12 Oct 2003

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le cadrage des causes des « sans » dans l'information télévisée. Le cas de la protestation des sans-logis (1994-95)¹

Guillaume GARCIA
CREDEP, Université Dauphine - Paris IX

Les années 1990 ont été le théâtre en France, après l'atonie apparente des années 1980, du regain de l'action collective, lequel s'est traduit par l'apparition d'un type nouveau de mobilisation, les « nouveaux mouvements contestataires » (Sommier, 2001), et parmi ceux-ci les mouvements de « sans ».

Ce sont ces derniers qui sont au centre de ce travail. Ils ont rencontré un fort écho dans l'espace public, notamment dans le contexte du discours renouvelé sur « l'exclusion » au début des années 1990. Le premier d'entre eux est le mouvement des sans-logis (ou des mal logés) initié à partir de décembre 1994 et qui coïncide avec la thématique de la fracture sociale durant la campagne pour les élections présidentielles de 1995. A sa suite ont vu le jour au moins deux autres mouvements de « sans » : celui des sans-papiers en 1996-1997 puis celui des chômeurs à l'hiver 1997-1998. Ces mouvements de « groupes à faibles ressources » présentent des propriétés communes², et pour ce qui nous intéresse ici, se caractérisent par le même rapport ambigu et conflictuel aux médias pour promouvoir leur cause et enrôler l'opinion publique à leur profit. Ces groupes à faible ressources subissent en effet les plus fortes contraintes qui les poussent à s'en remettre à des stratégies de communication publique visant à peser sur l'opinion publique essentiellement (ou du moins surtout) par l'intermédiaire des médias (Favre, 1999). D'où l'intérêt de se pencher, en utilisant la problématique du cadrage, sur le traitement par les médias des mouvements de « sans », la ressource médiatique constituant, si on en croit les tenants de la « structure des opportunités politiques »³, le facteur primordial conditionnant la réussite ou l'échec de telles mobilisations sociales.

On s'interroge ainsi dans cette recherche sur l'impact de l'information télévisée quant aux critères transmis au public pour l'évaluation tout à la fois des acteurs sociaux se mobilisant contre « l'exclusion » et des situations dénoncées par ces derniers comme injustes. On attend de cette opération qu'elle permette d'explorer les processus d'émergence et de solidification de « rôles de représentation » relatives aux mouvements de « sans ». On se pose notamment les questions suivantes : ces modèles de traitement observent-ils des régularités tendancielles ? font-ils apparaître des formes de cadrage qui, sans être hostiles à ces populations (en favorisant même éventuellement des évaluations positives), induisent des jugements discriminants à l'égard des causes défendues par ces groupes ? L'objectif est de faire émerger les invariants du discours médiatiques qui attestent une logique, un cadrage préférentiel pour interpréter les questions posées par les mouvements de « sans ». A terme, il s'agit, à partir de simples pistes de recherche, d'élaborer des hypothèses de travail interrogeant la contribution de l'information médiatique à la mise en acceptabilité publique des demandes de politiques publiques exprimées par ces groupes à faibles ressources ou leurs représentants.

Préalablement à la présentation des résultats de cette étude, une mise en perspective du contexte théorique dans lequel cette dernière se déploie semble nécessaire à une bonne compréhension des enjeux soulevés par une telle démarche (**I**). L'application à l'information télévisée, au travers du cas des sans-logis, d'un protocole d'analyse de cadrage (**II**) doit permettre, dans un dernier temps, d'explorer les modalités de la contribution de l'information médiatique à la définition des problèmes publics, en l'occurrence s'interroger sur la mise en acceptabilité publique de la cause des « sans » (**III**).

Les enjeux théoriques de l'étude

Le contexte théorique de la recherche

Le cycle de mobilisation inauguré par la protestation des sans-logis et des mal logés fin 1994 interroge les paradigmes disponibles de la sociologie de l'action collective, en ce qu'il oblige à mettre l'accent sur les dimensions caractéristiques des « nouveaux mouvements contestataires » (NMC), notamment leurs différences avec les mouvements sociaux traditionnels. En effet, les groupes à faibles ressources appartenant à ce courant, outre leur propension originelle à se focaliser sur les aspects symbolique de la promotion de leur cause au détriment de ses aspects organisationnels en général⁴, sont ainsi largement tributaires du traitement dont ils font l'objet dans les médias pour « peser » dans l'espace public. Le concept de structure des opportunités politiques traduit bien cette nécessité de prendre en compte le facteur médiatique, envisagé comme principale – voire seule – ressource permettant aux « sans » de faire inscrire leurs demandes à l'agenda médiatique puis public et enfin politique (Favre, 1999). Le tournant cognitif des études en sociologie des mobilisations renvoie donc à l'importance accordée par certaines protestations aux processus de constructions identitaires et symboliques à la fois du groupe et de ses revendications (la « construction symbolique des mouvements sociaux », Neveu, 1996)⁵.

Ce programme de recherche rencontre les objectifs d'un autre programme plus large organisé autour de la problématique des « effets d'information » (Gerstlé, 2001). L'expression renvoie principalement aux aspects de la dimension cognitive impliquée dans l'activité politique, et présuppose qu'il existe une congruence entre les processus d'information à l'œuvre dans différentes formes de l'activité politique. Dans le domaine de la sociologie des médias, qui nous intéresse principalement ici, on doit noter l'avancée des réflexions sur les mécanismes persuasifs indirects de l'information, plus particulièrement l'effet de cadrage (*news framing*)⁶. A la différence de la persuasion directe, opérant par ajouts d'informations au stock de considérations qui étayent déjà la croyance des récepteurs, l'effet de cadrage active des considérations particulières déjà présentes et en modifie le poids pour la production d'un jugement sur un enjeu donné ; il repose ainsi sur un mécanisme de variation d'accessibilité (pression exercée sur l'attention différentielle des citoyens à certains aspects d'un enjeu public).

La *frame perspective*, transversale à ces deux champs de recherche, focalise son attention sur le « travail de la signification » (Snow, 2001), l'opération de construction du sens qui concerne aussi bien les acteurs des mouvements sociaux que leurs opposants, les élites ou les médias. Il faut alors reconnaître l'existence de points de convergence importants entre ces deux approches lorsqu'on s'intéresse au traitement de la cause des « sans » par les médias.

La perspective empirique retenue suppose par conséquent la production d'outils d'analyse *ad hoc* appropriés à la problématique exposée plus haut⁷. La démarche est ainsi surtout déductive, ce qui suppose de prédéfinir certains cadres adaptés, considérés méthodologiquement comme des variables analytiques de contenu, dont on peut ensuite vérifier la fréquence dans l'information étudiée. Une approche interprétative est alors suivie de manière à évaluer quels « répertoires de cadres » (pour parler comme E. Neveu, 1997) ou « paquets interprétatifs » (*interpretive packages*, Gamson et Modigliani, 1989) organisent l'information télévisée.

Les cadres cardinaux de « l'exclusion »

En cherchant à identifier des cadres fondamentaux, des schèmes de compréhension disponibles dans notre société, E. Goffman (1991) suggère que les cadres ne sont pas réinventés de toutes pièces chaque fois que l'on passe d'une situation à une autre, mais qu'ils existent en tant qu'élément d'une culture d'un individu ou d'un groupe, et qu'ils renferment

par avance les significations pertinentes pour chaque situation. Cependant, les activités des mouvements sociaux ont cours justement dans des situations où la pertinence des cadres culturels existants est devenue ambiguë, parfois même soumise à conflit et à contestation. C'est précisément dans ces contextes que le travail interprétatif que l'on associe aux opérations de recadrage et contre-cadrage (Benford et Hunt, 2001) effectuées au cours de l'action collective a le plus de chances de s'épanouir, notamment par la création et la promotion d'un *master frame* spécifique à un cycle de protestation (Snow et Benford, 1992). Tout le problème consiste donc à identifier, isoler et expliciter les cadres concurrents qui organisent la représentation des groupes et des causes reliés à « l'exclusion », cadres qu'on essaie ici de retrouver - plus ou moins actualisés - dans l'information télévisée⁸.

On doit alors passer par un examen des cadres de perceptions de la question sociale qui se sont succédés historiquement mais qui subsistent toujours dans l'espace des représentations publiques de « l'exclusion ». Ainsi, selon H. Thomas (1997) il existe deux formes de traitement juridico-politique de « l'exclusion » : une première ligne de traitement, a posteriori et assistantielle, coexiste avec une seconde ligne assurantielle⁹. La ligne assistantielle est liée au modèle du maintien de l'ordre et ressortit de deux volontés : une préoccupation de charité imposée par la compassion ou la morale religieuse (notamment chrétienne), et une autre, plus politique, du maintien de l'ordre public visant à réprimer les pauvres. On trouve déjà ici deux origines des cadres dominants de la question sociale : un cadre dépolitisé organisé autour de la charité ou de la compassion (Boltanski, 1993) et un cadre politisé mais organisé autour du maintien de l'ordre¹⁰. La ligne assurantielle, associée au modèle de la solidarité nationale correspond, avec la mise en place progressive de l'Etat providence, à la définition contemporaine de « l'exclusion sociale ». Celle-ci devient alors, à partir de la fin des années 1980, la représentation dominante du social (que ce soit dans le champ médiatique, politique ou scientifique) et tend à se substituer à une représentation en termes de classes sociales, au détriment par ailleurs du modèle du maintien de l'ordre. Cependant, très tôt, des alternatives critiques voire subversives de cette grille de lecture se posent en adversaires du discours dominant. En effet, les mobilisations « d'exclus » durant les années 1990 ont favorisé l'émergence d'un cadre global structuré autour de la figure des « sans », laquelle opère comme vecteur d'une repolitisation de « l'exclusion ». L'horizon d'attente de ces protestations tend ainsi à s'écarter de celui, plus traditionnel des luttes sociales centrées sur le conflit du travail, pour s'homogénéiser partiellement (tout en laissant subsister des différences sensibles entre les groupes) autour de nouveaux enjeux transversaux : le logement, l'immigration, l'emploi, la santé, la culture, etc. ; le revenu garanti pour tous, la citoyenneté pour tous, la libre circulation, l'autonomie, etc. (Mouchard, 2001). Pour résumer schématiquement, on peut estimer que sont en concurrence : le cadre de la solidarité – assistance qui correspond à la catégorie commune de « l'exclusion »¹¹ ; le cadre caractéristique des NMC et qui correspond à la subjectivation promue par les « sans » ; le cadre du maintien de l'ordre, qui correspond à la criminalisation de la pauvreté ou au *workfare* par exemples.

Selon Neveu (1999), tout répertoire de cadre cherche à mobiliser des résonances culturelles, sollicite les éléments d'une *doxa sociale*. Ce processus est également tributaire des logiques du travail journalistique, et c'est en ce sens qu'on rejoint la question de la contribution des médias à la mise en acceptabilité publique des demandes exprimées par les « sans ».

Un exemple d'analyse de cadrage médiatique : le cas des sans-logis

Application d'une analyse de cadrage à l'information télévisée

La question de l'étendue de l'enquête empirique a nécessité des choix. Le résultat est le produit d'une volonté de satisfaire plusieurs exigences. D'une part le corpus télévisuel a été choisi pour plusieurs raisons : la télévision s'adresse au grand public indistinct tant sur le plan social que politique (d'où sa plus grande neutralité – au moins apparente – par rapport à la presse écrite) ; elle est le révélateur privilégié des pratiques journalistiques ; elle draine l'audience la plus large¹² et est donc en mesure de peser plus lourdement sur le « climat » de l'opinion publique¹³. D'autre part il s'est agi de mener une étude approfondie à même de restituer les principaux aspects des phénomènes observés. Du fait des limites évidentes de cet exercice, il n'a pas été possible de rendre compte simultanément et en détail de la couverture médiatique des trois principaux mouvements de « sans » de la décennie 1990. L'approche finalement retenue n'a donc pas la prétention d'épuiser la totalité des aspects du traitement médiatique subi par ces mobilisations, mais plutôt de se concentrer sur le cas des sans-logis. Ce dernier semble en effet être exemplaire à la fois de la cause des « sans » et de son mode de saisie par les médias. De là découle la délimitation temporelle de l'analyse, réduite à la période qui voit l'inauguration et l'intensification de ce cycle de mobilisation (Tarrow, 1989) par le mouvement des sans-logis, paradigmatique des mobilisations des groupes « exclus ».

La principale méthode d'investigation se traduit alors par le recours à des sources documentaires primaires, soit concrètement un corpus de 147 sujets de journal télévisé de vingt heures de TF1 et de France 2 diffusées entre 1994 et 1995 et couvrant une actualité liée soit aux problèmes de logement soit aux mouvements des sans-logis.

Les éléments théoriques exposés plus haut permettent d'extraire différents outils analytiques rendant possible l'identification d'un certain nombre d'*items of knowledge* (Price et alii, 1997). Ces derniers organisent l'information sur la protestation des sans-logis, et peuvent être regroupés autour d'un échantillon représentatif de sept variables qualitatives¹⁴ : la qualification « identitaire » des sujets de la protestation ; les domaines de politiques publiques mobilisés ; le lien fait avec le thème de l'exclusion ; les causes des problèmes de logement qui sont interrogées ; les solutions discutées dans l'espace public mentionnées dans l'information ; les responsables du traitement sollicités ; la mobilisation de certains registres de justification de la lutte des sans-logis. Ces *items* sont ici définis comme des « éléments discrets » dont la combinatoire, pour chaque sujet ou unité d'information, est constitutive de *paquets interprétatifs* (ou répertoires de cadres) : ce sont des modalités qui actualisent, dans un champ de possibles limité et de manière différenciée, les *master frames* de l'exclusion précédemment évoqués. Le traitement médiatique de la cause des sans-logis se traduit en pratique par une mise en tension de ces trois principaux répertoires de cadres.

Le cadrage médiatique de la cause des sans-logis

On constate d'une part une faible couverture des aspects de cette protestation qui renvoient aux problèmes d'emploi (5.4 % des sujets) ou d'immigration (1.5 % des sujets), au profit d'une approche centrée strictement sur le thème du logement ; ce dernier est en outre souvent abordée souvent conjointement, parfois exclusivement comme une question de politique d'insertion ou d'intégration sociale (32.7 % des sujets).

D'autre part, la qualification des sans-logis oppose de manière équilibrée les termes renvoyant aux catégories de la pauvreté, de la précarité ou de l'assistance (SDF, exclus, pauvres, précaires, etc.) et ceux appartenant aux lexies promues par les « sans » (sans-logis, mal logés, sans droits, etc.)¹⁵. Le lien fait avec l'exclusion est d'ailleurs récurrent (dans 35.4 % des sujets), même si le plus souvent c'est de manière allusive.

En outre, environ 60 % des sujets ne mentionnent aucune cause identifiée du problème du logement ; quand c'est le cas, les attributions de responsabilité tendent à être brouillées, éparpillées entre celle des pouvoirs publics (19.3 % des réponses), de causes systémiques (20.8 % des réponses) et celle des opérateurs économiques ou financiers (7.5 % des réponses), celle des « sans » eux-mêmes tendant à être occultée (2.7 % des réponses).

Les éléments de solutions discutés dans l'espace public plus largement repris au journal télévisé (dans 59.2 % des sujets) ; malgré tout les mesures les plus souvent mises en valeurs sont sectorielles, sociales, à court terme¹⁶ (33.5 % des réponses), au détriment des éléments du projet politique alternatif à plus long terme porté par les « sans » (24.8 % des réponses), mais aussi des mesures inspirées du *workfare* (aucune mention) ou privilégiant l'action de la société civile ou des « sans » (5.7 % des réponses).

La question de la responsabilité du traitement est fréquemment abordée (dans 70.1 % des sujets) ; les pouvoirs publics sont ici massivement convoqués pour régler le problème (54.8 % des réponses), et ce même si la société civile, le secteur associatif ou les « sans » eux-mêmes sont interpellés comme devant participer à l'effort collectif (14.7 % des réponses) ; la responsabilité des autres acteurs économiques ou sociaux est faiblement interrogée (5.7 % des réponses).

Enfin, les registres de justification fondant l'action collective des « sans » sont pratiquement inaudibles (absents dans 74.8 % des sujets) ; lorsqu'ils sont tout de même sollicités, les répertoires liés à « l'exclusion » dominant sensiblement (16.1 % contre 8.4 % des réponses) le répertoire alternatif des NMC (droit sociaux et politiques, pacte républicain, justice sociale, etc.), tandis que le répertoire de l'ordre public est quasiment absent (1.3 % des réponses).

Au total, l'étude empirique de l'information en 1994 et 1995 tend à montrer que le cadre de la solidarité – assistance est celui qui est le plus souvent actualisé au journal télévisé. Il reste à voir comment l'information télévisée peut contribuer par ces opérations de recadrage ou de contre-cadrage à rendre plus ou moins acceptable la cause portée par les « sans ».

Quelle contribution de l'information télévisée à la mise en acceptabilité publique des demandes des « sans » ?

La constitution d'un problème public : les pré-requis de la dénonciation publique

L'efficacité d'une protestation et plus largement de la promotion d'une cause publiques est soumise à plusieurs conditions interdépendantes (Gamson, 1992 ; Snow *et alii*, 1988).

Elle est dépendante, au préalable, d'une opération de subjectivation qui se traduit concrètement par l'émergence d'un sujet collectif et désingularisé de la dénonciation¹⁷. Or, de nombreux auteurs¹⁸ estiment que la qualification en termes de solidarité ou d'assistance, celle qui est la plus actualisée dans l'information télévisée, aurait pour effet de favoriser des représentations dé-subjectivantes des groupes désignés sous cette appellation.

La seconde condition met quant à elle l'accent sur la nécessaire conflictualisation de la cause, c'est-à-dire la désignation explicite d'un ou de plusieurs adversaires identifiables formant le groupe des « eux » s'opposant au « nous » sujet de la dénonciation. Ce rapport agonistique doit plus largement favoriser la construction d'un lien de causalité avéré - ou tenu pour avéré - entre les victimes (les « exclus ») et les coupables, ce qui correspond à la dimension rétrospective d'une structure de responsabilité¹⁹. Or, avec l'« exclusion » le premier élément de la trilogie auteur / processus / résultat, l'« exclu » est rendu invisible. Le passage récent d'une acception active de « l'exclusion » à son acception passive actuelle obère toute possibilité d'identifier clairement les véritables coupables des situations d'exclusion. C'est ce qu'on peut remarquer lorsqu'on regarde l'information télévisée. Cette dilution de responsabilité entraîne des conséquences. Mis à part les cas (minoritaires globalement) où les

pouvoirs publics sont rendus responsables, ce sont assez régulièrement des causes floues, ou vagues (la société, le marché, etc.) qui sont explorées. Le plus souvent la question de l'imputation de responsabilité reste même ouverte : l'indétermination totale du sujet de « l'exclusion » est alors induite par la logique d'une acception purement passive du processus. D'où l'hypothèse d'un affaiblissement du principe de dénonciation contenue dans la rhétorique de « l'exclusion » (Cardon et Heurtin, 1999), du moins telle qu'elle est traitée dans l'information télévisée.

Troisième condition : la prise en compte de la dénonciation effectuée par le sujet collectif nécessite que ce dernier, ou ses soutiens, réussissent à imposer au moins partiellement leur « diagnostic », c'est-à-dire une définition de leur situation en termes d'injustice qui soit partagée ou acceptée par les différents acteurs partie prenante de l'affrontement. Le passage d'une justification de la dénonciation en termes d'égalisation des conditions (cadre des NMC) à l'objectif d'un traitement sectoriel, à court terme et particulier pour les plus défavorisés (cadrage privilégié au journal télévisé) pourrait obérer le potentiel de « montée en généralité » de la cause, en réduisant l'horizon de la lutte contre les inégalités dans la société (par exemple) à une simple « lutte des places », une course pour la réintégration dans cette société. La mobilisation et l'articulation des domaines d'intervention publics, exposés plus haut, illustrent bien ce processus de réduction des enjeux pris en charge par les « sans » au mieux à la seule politique du logement, au pire à l'action sociale de réinsertion.

Enfin, l'importance de la structure d'imputation de responsabilité, prise ici dans sa dimension prospective, se donne également à voir dans la quatrième et dernière condition. Le sujet de la dénonciation doit réussir à conférer le statut de problème public à la cause qu'il défend et importe dans l'espace public. La mise en acceptabilité d'un traitement public de la situation dénoncée passe par la mise en cause ou l'appel à la responsabilité des pouvoirs publics. Deux niveaux doivent ici être distingués. D'une part, la demande de prise en charge du traitement de la situation par l'Etat, et plus particulièrement le gouvernement²⁰, sera d'autant moins réfutable que les pouvoirs publics se seront vus imputés, au moins partiellement, la responsabilité de la production ou de la dégradation de la situation décriée (condition qui n'est que très imparfaitement remplie si on suit l'information télévisée). Il reste que l'Etat-providence peut toujours être rendu responsable de son inaction. En effet, la mission de régulation des problèmes sociaux, qui est au principe même de son existence, peut constituer une raison suffisamment objective et fondée pour légitimer la dénonciation d'une complicité passive de l'acteur étatique dans la dégradation de certaines situations individuelles, sur fond de crise de la société salariale. C'est le biais par lequel l'information semble solliciter les pouvoirs publics.

Les effets sur la mise en acceptabilité publique de la cause des « sans »

Au total, on voit bien que les caractéristiques du discours de « l'exclusion » en tant que représentation sociale - et surtout tel qu'il est présenté par les médias pour appréhender la cause des « sans » - ne satisfont pas à tous ces critères de politisation ; et quand c'est le cas, c'est alors de manière très indirecte ou limitée. Tout ceci laisse penser que les catégories de la solidarité ou de la solidarité, telles qu'elles sont utilisées dans l'information télévisée pour cadrer la cause des sans-logis, ne sont pas en mesure de promouvoir l'efficacité de la dénonciation publique susceptible d'être opérée sur leur fondement. Or c'est bel et bien ce modèle, dans sa version largement dépolitisée, qui est privilégié par les médias, le cadre des NMC - et résiduellement celui du maintien de l'ordre - n'étant que faiblement actualisés. La mise en acceptabilité publique des demandes exprimées par les « sans » est ainsi contrainte sur deux points au moins : le cadre des NMC n'est pas rendu disponible pour le grand public du journal télévisé ; le cadre de la solidarité - assistance, fortement actualisé, est

potentiellement moins opérant pour justifier la dénonciation de la situation sociale effectuée par les « sans », parce que doté d'un pouvoir critique moins efficace.

Au final, le recours à la thématique de la solidarité ou de l'assistance, caractéristique du discours contemporain de « l'exclusion », aurait pour effet de réduire un tel répertoire de justifications à une rhétorique morale ou humanitaire fortement dépolitisée, insuffisante a priori pour agréger massivement des soutiens au sein du grand public, et au delà impliquer activement les institutions gouvernementales dans le recherche de solutions globales et à long terme²¹. Finalement, le repli sur des références aux principes humanitaires, moraux ou à la « politique de la pitié », visant à dénoncer des situations jugées intolérables dans une optique strictement compassionnelle et spectatrice (Boltanski, 1993) pourrait affaiblir considérablement l'efficacité ou le potentiel subversif du principe de justice sous-tendu par l'usage pouvant éventuellement être fait de la catégorie « exclusion »²².

Conclusion

Les hypothèses de travail que nous avons suggérées doivent cependant, de manière évidente, d'une part être appliquées, afin d'être validées, aux cas des protestations de sans-papiers et de chômeurs. Elles doivent d'autre part être testées empiriquement par des études de réception, en utilisant notamment des méthodes plus qualitatives (comme celles des panels ou des *focus groups*) ; ceci afin d'identifier l'usage qui peut être fait de ces cadres médiatiques par l'audience, c'est-à-dire le grand public. La perspective qui a été développée invite également à prendre en compte le niveau de la fabrication de l'information, indispensable pour contextualiser et expliquer l'actualisation différentielle des cadres au journal télévisé. D'autre part, cette étude a mis en lumière le potentiel de (dé)légitimation détenu par les cadres médiatiques, sans qu'il soit indispensable de mobiliser le niveau des évaluations explicites produites par les journalistes. Ce type d'objet d'étude se situe sur un terrain volontairement réduit, mais aux implications élargies. Le choix d'une optique limitée ne réduit ainsi nullement la problématique : elle l'ouvre au contraire aux enjeux qui s'établissent entre la sociologie de l'action collective, la sociologie des problèmes publics et la sociologie des médias ; il s'agit à travers ce travail de ne plus juxtaposer *a priori* plusieurs champs habituellement considérés (ou « travaillés ») comme distincts.

Bibliographie

- BENFORD R., HUNT S., « Cadrages en conflit. Mouvements sociaux et problèmes sociaux », in TROM D., CEFAL D., *Les formes de l'action collective*, Editions de l'EHESS, 2001.
- BOLTANSKI L., *La souffrance à distance*, Métailié, 1993.
- BOLTANSKI L., DARRE A., SCHILTZ M.A., « La dénonciation », *ARSS*, n° 51, mars 1984.
- CARDON D., HEURTIN J.P., « La critique en régime d'impuissance », in NEVEU E. et FRANÇOIS B., *Espaces publics mosaïques*, PURennes, 1999.
- CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- EUROBAROMETRES n° 51 (1999), n° 54 (2000), n° 55 (2001).
- FAVRE P., « La manifestation de rue entre espace privé et espace public », in NEVEU E. et FRANÇOIS B., *Espaces publics mosaïques*, PURennes, 1999.
- GAMSON W., *Talking Politics*, Cambridge University Press, 1992.

- GAMSON W., MODIGLIANI A., « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : a Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, vol. 95, n° 1, 1989.
- GERSTLE J., *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, 2001.
- GOFFMAN E., *Les cadres de l'expérience* (trad. fr.), Minuit, 1991.
- IYENGAR S., *Is Anyone Responsible?*, Chicago university press, 1991.
- MATHIEU L., Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux, *RFSP*, vol. 52, n° 1, 2002.
- MOUCHARD D., *Les « exclus » dans l'espace public. Mobilisations et logiques de représentation dans la France contemporaine*, Thèse pour le doctorat de science politique, IEP Paris, 2001, 2 vol.
- NEVEU E., *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, 1996.
- NEVEU E., « Des questions jamais entendues. Crises et renouvellements du journalisme politique à la télévision », *Politix*, n° 37, 1997.
- NEVEU E., « Médias, mouvements sociaux et espaces publics », *Réseaux*, n° 98, 1999.
- PRICE V., TEWKSBURY D., POWERS E., « Switching Trains of Thought: The Impact of News Frames on Readers' Cognitive Responses », *Communication research*, Vol. 24, n° 5, 1997.
- SIMEANT J., *La cause des sans-papiers*, Presses de Sciences po, 1998.
- SCHEUFELE D.-A., « Framing as a Theory of Media Effects », *Journal of communication*, hiver 1999.
- SNOW D., « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in TROM D., CEFAL D., *Les formes de l'action collective*, Editions de l'EHESS, 2001
- SNOW D., ROCHFORD B., WORDEN S., BENFORD R., « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movements Participation », *American Sociological Review*, n° 51, 1986.
- SNOW D., BENFORD R., « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », *International Social Movement Research*, 1, 1988.
- SNOW D., BENFORD R., « Master Frames and Cycles of Protest », in MORRIS D.A., Mc CLURG MUELLER C. (eds), *Frontiers in Social Movements Theory*, New Heaven, Yale University Press, 1992.
- SOMMIER I., *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Flammarion, 2001.
- TARROW S., *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.
- THOMAS H., *La production des exclus. Politiques socialisées et processus de désocialisation socio-politique*, PUF, 1997.
- WACQUANT L., « La tentation pénale en Europe », *ARSS*, 124, septembre 1998.

¹ Les résultats présentés ici se fondent sur une recherche exploratoire effectuée dans le cadre d'une thèse de doctorat de science politique en cours à l'Université Paris IX.

² Pour une analyse synthétique de ces points, voir les travaux de I. Sommier (2001) et D. Mouchard (2001).

³ Pour une synthèse sur le concept, voir le travail de L. Mathieu (2002).

⁴ Sur ce point, voir les travaux de I. Sommier (2001) et D. Mouchard (2001).

⁵ Pour une revue, cf. Mathieu (2002).

⁶ Pour une revue des travaux appliquant la notion de cadrage aux médias, voir la synthèse effectuée par D. Scheufele (1999).

⁷ Contrairement à une large partie de la littérature (essentiellement anglo-saxonne) sur le cadrage médiatique qui s'attache principalement à identifier les modes de traitements communs aux multiples objets d'actualité (en essayant de repérer l'actualisation de cadres génériques tels que celui du conflit, le cadre des conséquences économiques, le cadre épisodique / thématique, etc.).

⁸ Pour identifier la présence de ces cadres dans le débat public, on peut se reporter utilement aux travaux de L. Boltanski (1993), D. Cardon et JP. Heurtin (1999) par exemples.

⁹ Celles-ci s'inscrivent dans le prolongement de deux modèles de traitement appliqués aux populations pauvres depuis le 17^{ème} siècle pour l'un, depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle pour l'autre.

¹⁰ Pour une première approche de ce modèle du grand enfermement, voir notamment les travaux de R. Castel (1995), ou de L. Wacquant (1998) sur le retour de ce modèle actuellement avec les politiques publiques de criminalisation / pénalisation de la pauvreté.

¹¹ Ce cadre se décline selon deux modalités: une première version dépolitisée correspondant à la charité, l'assistance, à des référents moraux ou humanitaires ; une seconde version plus politisée correspondant à la solidarité, aux politiques sociales promues par l'Etat-providence.

¹² Cf. Eurobaromètres n° 51 (1999), n° 54 (2000), n° 55 (2001).

¹³ Les éditions du journal télévisé de 20 heures des deux grandes chaînes nationales françaises, TF1 et France 2, ont été retenues pour les mêmes raisons. On pourrait également arguer du fait que la télévision est le média privilégié par les stratégies de communication des groupes à faibles ressources, donc révélateur de ces mêmes stratégies ; paradoxalement, la presse est le support le plus souvent mobilisé dans les études universitaires, sans doutes pour des raisons d'accessibilité des sources notamment. Enfin, la difficulté pratique et théorique d'une comparaison presse écrite / information télévisée nous a amené, pour les raisons précédentes, à nous concentrer sur le journal télévisé.

¹⁴ Ces variables correspondent à des éléments partiels du travail de thèse en cours, mais donnent une idée assez fidèle des grandes tendances du cadrage médiatique des protestations de « sans ».

¹⁵ Avec respectivement 35.4 % et 42.9 % des réponses, et un usage très faible des lexies renvoyant au modèle du maintien de l'ordre (5.3 % des réponses).

¹⁶ Notamment l'application de l'ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vides.

¹⁷ Sur ce point, voir également les travaux de L. Boltanski (1984).

¹⁸ Notamment D. Mouchard (2001) et R. Castel (1995).

¹⁹ Sur l'application de la notion de responsabilité causale / de traitement au cadrage médiatique des problèmes publics, voir notamment le travail de S. Iyengar (1991).

²⁰ Ou les pouvoirs publics locaux (communes notamment) : voir par exemple la polémique sur les logements vides opposant les sans-logis à la Mairie de Paris au sujet de la gestion des logements sociaux ou du parc immobilier privé gérés par la municipalité.

²¹ Sur ce point, voir par exemple le travail de J. Siméant (1998) sur les sans-papiers.

²² Sur ce point, voir les conclusions de D. Mouchard (2001) ou de I. Sommier (2001).